



SYSTEMES NATIONAUX DE CARTOGRAPHIE A LARGE BANDE AU BURUNDI



AFRICA-BB-MAPS

Cartographie des parties prenantes- rôles et responsabilités

30 OCTOBRE 2025

Par NIRERA Juliette/ARCT



Plan de présentation



1. Introduction
2. Revue du cadre légal et règlementaire,
3. L'ARCT dans son environnement,
4. Mission de l'ARCT en matière de la promotion du large bande ;
5. Approche méthodologique de la cartographie large bande
6. Rôles et responsabilités des parties prenantes,
7. Défis de la connectivité large Bande;
8. Conclusions ;
9. Recommandations

1 INTRODUCTION (1)



- ▶ Le secteur des technologies de l'information et de la communication attire actuellement l'attention de tous les acteurs de la vie socioéconomique de chaque pays. Il s'agit d'un secteur ayant des potentialités énormes dans la révolution dite du numérique,
- ▶ C'est un secteur porteur de croissance dans la vie de l'économie numérique;
- ▶ La meilleure connectivité, pilier de la transformation numérique, permet une croissance durable et inclusive
- ▶ Le Burundi est dans la dynamique de l'évolution et émergence des services du secteur des communications électroniques,

1 Introduction (Suite)

- ▶ La cartographie large bande va permettre le pays à évaluer l'accessibilité des services TIC, la couverture de l'Infrastructure Large Bande et la réduction de la fracture numérique au Burundi,
- ▶ Elle va également d'identifier les zones mal desservies en matière d'accès à l'Internet haut débit;
- ▶ Elle aidera aux décideurs à prioriser les investissements et les infrastructures nécessaires pour étendre la couverture réseau ,

2 REVUE DU CADRE LEAGAL ET REGLEMENTAIRE AU BURUNDI

- ▶ L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) est l'autorité régulatrice dans le secteur des télécommunications et des communications électroniques au Burundi:
- ▶ Une de ses missions : créer les conditions d'une concurrence saine, contribuer à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire, veiller au déploiement de technologies et services large bande, gérer les ressources rares (fréquences, codes et numéros, etc.);
- ▶ Code des communications électroniques et postales;
- ▶ Existence de la stratégie Large Bande au Burundi 2025;
- ▶ Plan National de Développement des TIC;
- ▶ Mise en place du Fonds du Service Universel signé en 2017;
- ▶ Plan Directeur de la digitalisation des services publics;,,,,,

2 REVUE DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE AU BURUNDI(suite)

- ▶ Vision Burundi Pays emergents 2040, Pays développé en 2060, (Objectif 8: Développer le secteur des services financiers et les technologies de l'information et de communication (TIC))

Objectif 8	Indicateurs	Reference(2020 -2022)	Cible 2040	Cible 2060
Développer le secteur des services financiers et les technologies de l'information et de communication (TIC)	Taux d'inclusion financière numérique	29%	98%	99%
	Taux d'utilisation du téléphone mobile (% population)	64.7%	75%	85%



3. L'ARCT dans son environnement



Le gouvernement veut réaliser l'accès universel des TIC pour accélérer la croissance économique et devenir un centre d'excellence et un pole de référence régional dans le secteur des TIC à l'horizon 2025,

- ▶ Le Gouvernement s'appuie sur deux entités: **ARCT** (chargé de la promotion et de la régulation du secteur des TIC) et **SETIC** (chargé de coordonner et de suivre tous les projets et programmes visant la mise en œuvre de la politique nationale de développement des TIC);
- ▶ La libéralisation du secteur des TIC;
- ▶ La société BBS a mis en place la dorsale nationale à fibre optique (aujourd'hui, les différents ministères accèdent à l'internet);,,,,,,,,,,



4. Mission de l'ARCT en matière de la promotion du large bande



Missions clés

- Assurer le suivi du développement des nouvelles technologies de l'information et de la Communication et la mise en place de mesures susceptibles de stimuler et faciliter l'investissement(Décret No 100/112/ du 05 avril 2012) ;
- Contribuer à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire pour un développement harmonieux du secteur
- Crée et rendre disponible une base des données statistiques sur les Technologies de l'information et de la communication;
- ETC.

5 Approche méthodologique de la cartographie large bande

1 Définition des objectifs	Identifier les objectifs de la cartographie (zones à couvrir, données à collecter, etc.)
2 Collecte des données	Collecter les données sur la couverture réseau existante auprès des fournisseurs (internet, téléphone)
3 Utilisation de technologies de la cartographie	Système d'information géographique (SIG) pour créer des cartes précises de la couverture réseau
4 Intégration des données	Intégrer les données collectées pour créer une carte globale de la couverture large bande
5 Analyse et interprétation	Analyse et interpréter les données pour identifier les zones mal desservies et les besoins en matière d'infrastructure



5 Approche méthodologique de la cartographie large bande (suite)



6 Planification et mise en œuvre	Utiliser les résultats de la cartographie pour planifier et mettre en œuvre l'extension de la couverture
7 Suivi et évaluation	Suivre et évaluer régulièrement les progrès réalisés, ajuster les stratégies
8 Participation des parties prenantes	Impliquer les parties prenantes (opérateurs, communautés, décideurs politiques, etc.) pour tenir compte de leurs besoins
9 Formation et renforcement des capacités	Renforcer les capacités des cartographes et planificateurs
10 Mise à jour régulière	Mettre à jour régulièrement la cartographie pour tenir compte des changements dans la couverture et les besoins des utilisateurs

6 ROLES ET REPONSABILTES DES PARTIES PRENANTES

Parties prenantes clés	Rôles et responsabilités
1 Ministère des finances et de l'économie numérique	<ul style="list-style-type: none">-Mettre en place un cadre réglementaire en matière de protection des données personnelles,-Etablir des politiques et règlementations pour promouvoir l'accès universel;-Mettre en place une équipe technique pour l' étude de faisabilité du projet de cartographie large bande,-Renforcement des capacités
2 Le SETIC et le FSU	<ul style="list-style-type: none">-Identifier les zones d'ombres;- Coordonner et suivre tous les projets et programmes visant la mise en œuvre de la politique nationale des TIC ;
3 ARCT	<ul style="list-style-type: none">-Assurer le suivi de la cartographie à Large Bande au Burundi-Disposer de la base des données de la cartographie-Promouvoir le partage des infrastructures TIC
4 Ministère de l' Energie et mines	<ul style="list-style-type: none">-Assurer la couverture énergique au Burundi

6 ROLES ET REPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES (suite)

Parties prenantes clés	Rôles et responsabilités
5 Ministère de l' environnement, de l' Agriculture et de l' Elevage	<ul style="list-style-type: none">-Mettre à la disposition du Public la carte environnementale pour faciliter la cartographie à large Bande
6 Opérateurs Télécoms et FAI, Opérateurs de la Fibre Optique et tous les acteurs du domaine des TIC	<ul style="list-style-type: none">-Mettre en pratique le partage des infrastructures TIC-Mettre à la disposition du Régulateur des données de la cartographie à Large Bande et de leur couverture du réseau;-Mettre en place une plateforme de partage des données cartographiques entre les opérateurs , ce qui inciterait la mise en œuvre du partage des infrastructures;

Parties prenantes clés	Rôles et responsabilités
7 INSBU	<ul style="list-style-type: none">-Intégrer les données du secteur des communications électroniques dans leurs enquêtes d'envergure nationale ;-Partage des données statistiques existantes ;Donner des appuis techniques en matière de collecte et de traitement des données,
8 Bureau de Centralisation Géomatique(BCG)	<ul style="list-style-type: none">-Encadrement de la collecte des données géospatiales(formations, suivi de la collecte, etc)

6 ROLES ET REPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES (suite)

Parties prenantes clés	Rôles et responsabilité
9 Chambre sectorielle des TIC	<ul style="list-style-type: none">- Etre facilitateur entre le secteur privé -public dans le cadre de la promotion des services TIC et protection des consommateurs de ces services- Mobilisation des opérateurs en matière de collecte des données,- Faire le plaidoyer et sensibiliser le public ;- Faciliter la coordination de la collecte des données;



7. Défis de la connectivité large bande



- ▶ Données sur la cartographie non diffusées;
- ▶ La couverture énergétique faible;
- ▶ Besoin de renforcement des capacités en matière de collecte , d' analyse des données du marché TIC ;
- ▶ Manque de culture des données(producteurs et utilisateurs),

8 Conclusions

- ▶ Disposer des données statistiques fiables, complètes et comparables, permettra de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du secteur en mastère de la cartographie large bande;
- ▶ Les TIC constituent un outil de développement économique et d'inclusion sociale (principal pilier de l'aide à la décision);
- ▶ La disponibilité de la base de données statistiques sur la cartographie Large Bande permettra de réduire la fracture numérique, d'avoir un secteur TIC dynamique et compétitif au niveau national, régional et international,

9. Recommandations

- Mettre en place une plateforme/ cadre de collaboration entre les acteurs clés;
- Mettre en place un portail national de partage de données;
- Renforcement des capacités des ressources humaines;
- Mettre en place un cadre légal et réglementaire en matière de protection des données et de partage des infrastructures TIC ;
- Promouvoir le partage des infrastructures et la QOS des services TIC, etc,

Merci pour votre attention